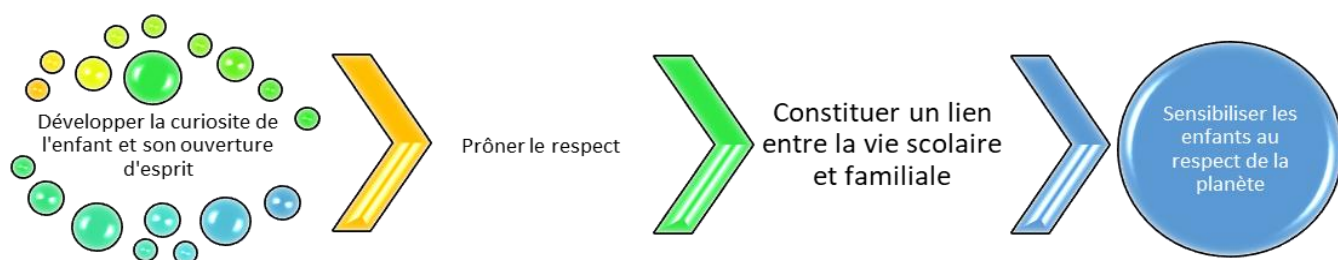


Projet pédagogique Accueil de loisirs périscolaire et mercredi et vacances scolaires des 3 - 11 ans:



Année 2023-2024

L'accueil de loisirs associé à l'école concerne un moment charnière dans la vie scolaire de l'enfant. Son rôle **social et éducatif** est complémentaire du milieu familial et scolaire. Il répond à un besoin d'accueil et de garde des enfants durant le temps libre des journées d'école et contribue à **l'aménagement des rythmes** de l'enfant.

Ces temps d'animation interclasse peuvent représenter jusqu'à 3h30 de la journée de l'enfant.

Afin de permettre à l'enfant de mieux vivre sa journée d'école en lui proposant des **temps de loisirs**, dans un environnement **sécurisé**, tout en respectant son **rythme de vie**, l'équipe de l'accueil de loisirs a réalisé ce projet pédagogique. Cet outil de travail permettra aux animateurs de bien définir les enjeux des actions menées auprès des enfants et aux partenaires (parents, enseignants, employeur, ...), de connaître et comprendre les objectifs pédagogiques ainsi que l'organisation du service.

Le cadre :

St Rémy l'Honoré est un petit village d'environ 1700 habitants, situé à quelques kilomètres de Coignières, Maurepas. Par cette situation géographique, St Rémy l'Honoré bénéficie d'avantages économiques, culturels et éducatifs tout en gardant son esprit village.

Structure existante dans la ville.

- Une école maternelle et élémentaire
- Une salle de sports
- Une salle de judo
- Un terrain de foot
- Un City Parc
- Un foyer municipal
- Une bibliothèque
- Un relais d'assistantes maternelles

Les moyens

- L'équipe d'animation :

Elle se compose :

- D'une directrice titulaire du BAFD, BAFA, PSC1
- D'une directrice adjointe titulaire du BAFA,
- D'animateurs BAFA, ainsi que les Atsem

L'équipe d'animation est recrutée par la municipalité, elle se conforme aux normes d'encadrement définies par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- L'équipe de service :

Les agents de service sont sous la responsabilité du Maire.

- Les partenaires :

Les familles

La bibliothèque

Le secteur restauration

Le secteur technique

Le secteur finances

L'école

- Les moyens matériels :

En péri et post scolaire, nos locaux se situent à l'école C.Lebel, où nous disposons :

Un hall d'entrée de la salle de sports ainsi que les vestiaires, et la grande salle.

Un préau

Une salle de classe réaménagée

Deux espaces sanitaires comprenant trois toilettes chacun ainsi que des lavabos et urinoirs chez les garçons.

Un sanitaire adulte

De toilettes maternelles

Un dortoir (en cas de malaise)

La cour

- Les moyens financiers :

Le budget de fonctionnement est établi par la secrétaire de mairie, puis voté par le conseil municipal, et est géré par la trésorière de la mairie. Il est alloué pour l'année.

- La mairie nous met aussi à disposition :

Une salle de sports

Une salle de judo

Un stade, un City Parc

Un terrain de tennis

Une bibliothèque municipale

- Les dossiers administratifs :

En début d'année scolaire, toutes les familles des enfants inscrits à l'école se voient remettre un dossier qui comprend :

La lettre de la municipalité.

Le mode de fonctionnement et le règlement intérieur.

La fiche de renseignements et sanitaires sur l'enfant accueilli.

Les dossiers sont remis en mairie par les parents puis saisis et vérifiés par la municipalité. La mairie a mis en place un système d'inscription via un portail E-famille, ou les parents peuvent à tout moment gérer les inscriptions de leur enfant.

Il y a un jeu de fiches de renseignements au centre dans un placard fermé à clés.

Le projet éducatif

Le centre de loisirs est orienté principalement vers les familles qui par leur situation professionnelle et géographique ont besoin de garde pour leurs enfants.

Tenant en compte ce contexte, les objectifs éducatifs fixés par la municipalité et le personnel d'encadrement vise à :

- ❑ Organiser des loisirs de vacances pour les enfants d'écoles élémentaires.
- ❑ Proposer une action éducative permettant de contribuer à apprendre le « Vivre Ensemble »
- ❑ Permettre une Solidarité Territoriale et Sociale.

Il est important de rappeler que les vacances sont des moments importants dans la vie de chaque enfant. Le centre de loisirs doit être un lieu dans lequel l'enfant a l'envie de revenir, les parents sont rassurés par le sérieux et le professionnalisme de l'encadrement.

Présentation de l'accueil :

Structure :

L'accueil de loisirs se situe dans le groupe scolaire Clarisse Lebel, rue du Long des bois 78690 St Rémy l'Honoré. Il accueille les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés.

Organisateur : Mairie de St Rémy l'Honoré
17 rue du Professeur Mariller
78 690 St Rémy l'Honoré

Période d'ouverture :

L'accueil fonctionne durant toute l'année scolaire de 7h30 à 8h50 le matin, et de 16h30 à 19h00 tous les soirs, et le mercredi de 7h30 à 19h.

Public accueilli : tous les enfants de l'école Clarisse Lebel (maternelle et élémentaire), et les enfants des communes extérieures le mercredi ou pendant les vacances scolaires. (Bazoches sur Guyonne, Les Mesnuls, Le Tremblay sur Mauldre, Mareil le Guyon)

Effectifs : le matin ⇔ environ 60 enfants
Le soir ⇔ environ 70 enfants
Le mercredi ⇔ environ 70 enfants.

Les objectifs :

Il s'agit d'accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire pour leur temps de loisirs et leur offrir les meilleures conditions d'accueil compte tenu de leur âge et besoins tant sur le plan moral qu'affectif.

L'équipe d'animation s'attachera tout autant à assurer bien-être, épanouissement personnel et social, que sécurité.

Celle-ci rendra cela possible par sa motivation, son dynamisme, la clarification de la place de chacun notamment par une répartition des tâches identifiées et identifiables.

Le développement de l'animation passe par une mise en œuvre d'une pédagogie adaptée aux capacités de chacun, ce qui implique de la part de l'encadrement du sérieux, une même attention portée à chaque enfant, une ambiance chaleureuse et décontractée afin que les loisirs soient vécus avec passion.

+ Prôner le respect : on vit tous ensemble sans mettre quelqu'un de côté.

- Sensibiliser chacun au respect de soi et au respect des autres.
- Respecter le règlement établi
- Respecter les choix des autres : si un enfant ne veut pas faire l'activité, on respecte son choix.
- Respecter les lieux : si possible réparation des dégradations causées par l'enfant (s'il écrit sur une table, il peut la nettoyer)
- Respecter la nature : tenir le site propre en ramassant les papiers régulièrement. Utiliser des objets de consommation courante pour la base d'activité afin de sensibiliser au recyclage.
- Parler avec un langage correct.
- Ne pas faire de différence, favoritisme entre les enfants.
- Apprendre la tolérance et le respect d'autrui. Faciliter l'apprentissage de la vie en collectivité. Développer l'implication des familles.
- Propositions et applications des règles de vie créées avec les enfants.
- Implication des parents dans la vie et les actions du centre de loisirs. En restant à l'écoute, en les informant et en leur donnant des réponses adaptées.

+ Sensibiliser les enfants au respect de la planète.

- Rendre acteur les enfants aux gestes d'écocitoyenneté
- Mettre en place le tri sélectif au sein de la structure (avec images explicatives).
- Utiliser des objets du quotidien pour créer de nouveaux supports d'activités (rouleaux de papiers toilettes).
- Organiser des actions ponctuelles sur le nettoyage du patrimoine naturel local en s'appuyant sur des supports pédagogiques des différents partenaires (Sydetom, CCV).
- Proposer des animations ludiques et éducatives autour des éco gestes (Economie d'énergie, électricité, eau...).

✚ Développer la curiosité de l'enfant et son ouverture d'esprit

L'accueil de loisirs se doit d'être un lieu qui donne la possibilité de découvrir les différentes perspectives culturelles, technologiques et scientifiques, et permet à l'enfant de s'épanouir.

- ✓ Mettre l'enfant en situation de découverte permanente des activités de l'accueil périscolaire à travers l'originalité des idées proposées et des moyens mis à disposition.
- ✓ Impliquer l'enfant à la vie de l'accueil périscolaire en le laissant choisir ses activités, en élaborant un éventail de propositions, en mettant à sa disposition des ateliers libres.
- ✓ Intégrer l'enfant au sein du groupe en négociant et en établissant des règles de vie, en fixant des limites de sécurité, en s'attachant au respect mutuel, en coopérant et s'entraïdant.
- ✓ Instaurer un climat de confiance en étant présent, à l'écoute et à la disponibilité de chaque enfant.
- ✓ Amener l'enfant à être autonome dans ses activités et sa vie quotidienne en proposant un aménagement de l'espace et un matériel adapté à son âge, en le laissant circuler dans les différents ateliers avec la présence de l'animateur.
- ✓ Celui-ci le sollicitera à accomplir, seul, des actions de tous les jours comme s'habiller, se servir, gérer ses devoirs.

✚ Constituer un lien entre la vie scolaire et la vie familiale.

Pour ce faire, les animateurs veilleront à établir des contacts avec les parents et les enseignants dans le souci de développer la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant et les différents partenaires (enseignants, parents, enfants, accueillants...) Recueillir les informations nécessaires en ce qui concerne l'état de santé, d'humeur ou d'évolution de l'enfant au cours de la journée.

Les moyens d'évaluation

L'évaluation des moyens et des méthodes mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours des réunions mensuelles. L'analyse est basée sur les retours exposés par les animateurs en rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation générale (répercussion sur la vie quotidienne) et aux réactions des enfants (répercussion sur la vie collective).

Points abordés :

- adaptation des locaux
- répartition des animateurs sur les postes
- relation avec les partenaires (parents, enseignants, Atsem)
- retours sur les rythmes individuels des enfants
- sécurité (consignes, règles de vie)
- projets d'activités, planning, besoins en matériel
- évolution de l'autonomie de l'enfant
- demander à l'enfant son ressenti sur les activités proposées.
- bilan de ses activités
- bilan des activités avec les enfants.

Attention : En fonction des directives gouvernementales, la procédure COVID ci-joint est appliquée en fonction du niveau applicable sur le territoire.

A partir du niveau 1

Depuis le mois de mars 2020, ont été instauré de nouvelles règles à la suite de l'apparition de la Covid 19, ses règles sont mises en place au sein de l'école (réglementation Education Nationale), et dans la continuité afin de ne pas perturber les enfants, les mêmes règles s'appliquent au niveau du périscolaire ou extrascolaire.

- Les familles jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les accueils collectifs de mineurs. Ils s'engagent, notamment, prévenir l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes (température, maux de tête, toux...) évoquant une Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.
- Les personnels procèdent de la même manière.

En cas de mise en place du protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs par les autorités.

I. Lieux d'accueil du périscolaire et extrascolaire :

- Salle de sports :
 - 3 zones seront créées dans la grande salle afin d'accueillir les CM1/CM2, CE2/CM1, CE1/CE2
 - 1 vestiaire pour accueillir les CP/CE1
 - 1 vestiaire pour accueillir les CP/ GS
- De 7h30 à 8h : Les enfants maternels sont accueillis sur deux tapis différents afin de les séparés en attendant l'arrivée des animateurs à 8h.
- La salle de garderie :
 - 2 zones seront créées dans la salle (avec une séparation matérialisée par un banc) afin de séparée les enfants des deux classes.
 - Le soir, seulement une classe se retrouve dans la salle car il y a beaucoup d'enfants.
- Le préau maternel :
 - Il est utilisé le soir pour accueillir une classe d'enfants maternels.
- La cour de récréation :
 - Il sera créé autant de zones que de classes dans la cour, et deux zones supplémentaires pour les extérieurs qui sont regroupés en deux groupes (extérieurs maters et extérieurs primaires)

Une aération de quelques minutes doit avoir lieu toutes les heures dans les locaux, des détecteurs de CO2 ont été mis en place par la municipalité. Ils seront vérifiés régulièrement (une fois par heure au moins) afin de ventiler correctement les locaux en cas de besoin.

II. Règles d'hygiène :

- Le port du masque obligatoire de catégorie 1 pour les enfants de plus de 6 ans, le masque sera changé tous les midis et à 16h30, et ne doit pas être fabriqué maison.
- Limiter le brassage des élèves.
- Désinfection des mains des enfants par une solution hydroalcoolique ou lavage des mains au savon.
 - Le matin et le soir à l'arrivée et au départ
 - A chaque changement de lieu ou d'activité (cours, toilettes...)
 - Avant et après les repas.
 - Avant d'aller aux toilettes.
- Désinfection du matériel utilisé si le matériel est utilisé par plusieurs groupes, sinon chaque groupe garde son matériel.
- A l'intérieur d'un même groupe, les enfants peuvent se prêter le matériel mis à disposition.
- Les locaux sont désinfectés au minimum une fois par jour.

III. Activités sportives :

- Toutes activités sportives en intérieur ou extérieur devra suivre le protocole transmis.

IV. La cantine :

- Les enfants mangent par groupe de classe en deux services.
- Les enfants seront installés de façon à n'avoir aucun autre enfant en face d'eux, et donc réparti sur plusieurs tables.
- En semaine, une classe mange dans la salle du périscolaire.

V. Que faire si un élève est susceptible d'avoir la Covid-19

- L'enfant est identifié comme un cas covid.
 - Le signalement est fait par la famille, il reste à domicile, évite les contacts, consulte un médecin.
 - Cas contact, il vient au centre de loisirs avec un masque

VI. La formation, l'information et la communication

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les enfants, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

a) Le personnel

Les animateurs ainsi que tous les autres personnels sont informés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

b) Les parents

Ils seront informés clairement et régulièrement

c) Les enfants

- Le jour de la réouverture, les enfants bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à leur âge (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance de deux mètres...).
- Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.
- Une attention particulière doit être apportée aux enfants en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.
- Dans le contexte actuel, il sera obligatoire pour chaque enfant fréquentant l'accueil de loisirs d'être préalablement inscrit et que ses parents aient pris connaissance en amont du protocole d'accueil établi. Ils devront s'engager à respecter les différentes mesures et remaniements organisationnels.

VII. Consignes en cas de Covid

- En annexe, vous trouverez le protocole mis à jour régulièrement en fonction des cas variants, des différents cas confirmés et de la marche à suivre.

Le fonctionnement du périscolaire

➤ L'accueil le matin

L'accueil est réparti en deux lieux bien distincts, à savoir la salle de sports et ses vestiaires pour les enfants primaires et la salle de d'accueil périscolaire pour les enfants de maternels.

Les animateurs auront au préalable préparé des tables avec les puzzles, des papiers, livres, jeux de société et autres animations pour l'accueil du matin.

A l'entrée la tablette est utilisée afin de pointer les enfants qui arrivent, on notera toute information à transmettre en interne entre l'accueil, l'école et les parents. Le mercredi et les vacances scolaires, il y a aussi une liste papier pour chaque animateur

- Accueil primaire

Les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la porte d'entrée, là un animateur leur ouvre la porte afin de faire entrer l'enfant, il désinfecte ses mains, le pointe sur sa liste d'appel (tablette), puis l'enfant se dirige tout seul jusqu'au banc de la salle de sports où il dépose son manteau et son cartable en fonction de sa zone d'accueil.

Il peut par la suite faire des jeux de société, coloriages, et autres activités au choix ou jouer en salle de sports. Les enfants primaires n'ont pas accès à la salle d'accueil périscolaire qui reste un lieu privilégié pour les maternels.

Une autre chose paraît importante à préciser : les parents amènent leur enfant, il s'agit donc pour les animateurs de faire preuve d'égard, tant envers les enfants qu'envers les parents.

A 8h50 tout le matériel doit-être rangé, car les portes de l'école s'ouvrent, et tous les enfants primaires se dirigent dans la cour ou dans les classes. Ne pas oublier de signaler aux maîtresses tout ce que les parents vous auront dit.

En cas de beau temps, l'accueil peut aussi être effectué dans la cour de l'école.

Suivant les jours avec un planning établi par les enseignants, les enfants sont envoyés dans la cour ou dans les classes en fonction des lieux d'accueil des enseignants.

- Accueil des maternelles

Les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la porte d'entrée de la salle de sports, là un animateur leur ouvre la porte afin de faire entrer l'enfant, le pointe sur sa liste d'appel (tablette), puis l'enfant se dirige vers le vestiaire jusqu'à 8h (arrivé des animateurs)

Dès 8h les enfants de maternels se dirigent vers la salle d'activités périscolaire.

L'enfant peut au choix faire des activités de coloriages, jeux de société, lecture, ou jouer tranquillement, puis à 8 heures, les maternels se dirigent vers la salle du périscolaire ou ils peuvent jouer.

A 8h50 tout le matériel doit-être rangé, les maternels se dirigent vers les classes maternelles. C'est à ce moment qu'il ne faut pas oublier de signaler toutes suggestions fournies par les parents.

L'animateurs reste présent pendant l'accueil des classes afin d'aider les enfants à se déshabiller et de mettre leur affaire au porte-manteau.

➤ L'accueil le soir

Les animateurs arrivent à 16h00, afin de préparer le goûter, des tables avec les puzzles, des papiers, livres, jeux de société et autres animations. Un animateur, généralement celui qui fait l'accueil à la porte, fait l'appel dans les classes.

A partir de 17h, les parents se présentent devant la porte, un animateur leur ouvre la porte puis appelle l'enfant avec un talkie-walkie, une fois parti, il le pointe sur la tablette.

Un planning pour les animateurs de « qui fait quoi » est affiché, afin de répartir les tâches à accomplir (goûter, surveillance de la cour, accueil à la porte, appel...)

Plusieurs fois par semaine, les enfants inscrits aux activités associatives (théâtre, judo, multisports, pôle dance) sont accompagnés par nos soins à la salle Masar, ou en salle de sports, pour les activités se déroulant au foyer rural, l'animateur des activités vient chercher les enfants à la porte de la salle de sports. Ils ne réintègrent plus l'accueil péri-scolaire par la suite. Les activités sont annuellement confirmées, et chaque parent signe une autorisation afin que nous puissions les emmener.

- Les maternels

A 16h20, un animateur va récupérer les enfants en maternelle avec la liste d'appel, les enfants se dirigent vers les toilettes puis :

- dans le hall d'entrée pour un premier groupe, où un second animateur les attends pour aller goûter avec l'aide d'une Atsem jusqu'à 17h.
- dans la salle du périscolaire pour un second groupe, avec d'autres animateurs.

En cas de covid, nous nous efforcerons, de maintenir le groupe classe défini afin de ne pas brasser les enfants, le tout pour préserver les enfants et les adultes de la Covid.

Une fois le goûter terminé, les maternelles vont aux toilettes du côté école et suivant le temps, vont dans la cour jusqu'à 17h15 environ puis des activités leurs sont proposées.

- A 17h15, les enfants ont le choix de faire une activité, un jeu libre, ou de rester tranquille en salle d'accueil périscolaire.
- A partir de 18h00, un animateur part de l'accueil de loisirs, aux autres animateurs présents de prendre le relais afin de finir l'activité et le rangement.
- A 18h30, la majorité des jeux extérieurs doivent être rangés, avant le départ du deuxième animateur.

- Les primaires

A 16h10, un animateur va dans chaque classe afin de faire l'appel sur la tablette et note le nombre d'enfants présents sur le temps d'accueil du soir.

A 16h30, les classes se divisent en deux groupes, sortent dans le couloir les enfants de l'accueil, et sortent dans la cour les enfants qui partent avec les enseignants.

Chaque enfant pointé se lave les mains et se dirige vers le chariot du goûter dans le préau ou dans la cour suivant le temps et en respectant les différentes zones. Les deux animateurs présents dans le préau et dehors restent en étroite relation afin de bien récupérer tous les enfants inscrits.

Un animateur reste près du portail afin de vérifier que les enfants inscrits ne sortent pas.

Une fois le goûter terminé, les enfants vont ou restent dans la cour jusqu'à 17h15.

S'il reste des enfants à l'extérieur de l'école sans parents, ils peuvent réintégrer l'accueil périscolaire (ne pas oublier de le rajouter sur la tablette).

A 17h00, l'étude et les APC (aide personnalisée aux enfants) sont appelés par les enseignants, les enfants inscrits en étude se dirigent vers la salle d'étude, les autres sont récupérés par les enseignants et vont dans leur classe jusqu'à 17h30 ou 18h. Les autres enfants font les activités proposées par les animateurs.

L'animateur de permanence à la porte ou un autre animateur accompagnera, les enfants inscrits en activité (judo, théâtre ...), il doit faire l'appel précis des enfants et les accompagner à l'activité.

Passé 19h00, les parents qui arrivent en retard, seront notés sur la tablette dans l'onglet retard pénalité, si les retards se renouvellent régulièrement, la mairie leur imposera une pénalité financière.

Journée type du mercredi

- De 7h30 à 9h30 : temps d'accueil : arrivée échelonnée des enfants à la salle de sports
- De 9h30 à 10h : récréation
- De 10h à
 - 11h15 : proposition d'ateliers ou d'activités par les animateurs pour les enfants maternels
 - 11h45 : proposition d'ateliers ou d'activités par les animateurs pour les enfants primaires
- De 11h30 à 12h00 : temps libre de jeu dans la cour et passage aux sanitaires. 12h arrivée des enfants inscrits en demi-journée.
- De 11h45 à 12h30 : repas maternels
De 12h30 à 13h15 : repas des primaires
- Après le repas : temps de jeux dans la cour avant le départ de l'après-midi
- 13h30 : départ des enfants en 1/2 journée
- De 13h45 à 15h00 : temps calme et jeux calmes pour les grands, dans le préau,
Sieste ou temps calme pour les enfants maternels
- De 15h00 à 16h30 : activité ou grand jeu
- De 16h30 à 17h00 : goûter
- De 16h30 à 19h : activités libres et accueil des parents
- 19h : fermeture du centre

Fonctionnement de la journée du mercredi et des vacances

❖ L'accueil de 7h30 à 9h30

Les animateurs qui commencent à 7h30 se rendent dans la salle de sports. Les animateurs peuvent préparer des tables avec puzzles, crayons dessins, jeux de société etc... dans les locaux mis à notre disposition.

Eux-mêmes sont présents parmi les enfants pour essayer de les inciter à jouer. Les enfants peuvent-être encore assoupi, c'est pourquoi, ils doivent émerger en douceur.

Les enfants ont la possibilité de faire des jeux dans la salle, si le calme est respecté.

Les parents amènent leur enfant, il s'agit donc pour les animateurs de faire preuve d'égard, tant envers les enfants qu'envers les parents.

Chaque enfant qui arrive au centre est pointé sur la tablette, et il note sur cette feuille, les éventuelles modifications au sujet de l'enfant (horaire départ, qui vient le chercher, ...), L'animateur doit signaler au responsable présent toute modification d'inscription.

L'accueil le matin, le départ des enfants le soir, sont les moments sur lesquels les parents jugent la journée du centre : il faut donc savoir en faire des moments animés, avec une relation animateur/enfant chaleureuse. Attention à ne pas se regrouper entre animateurs.

❖ Activité de 9h15 à 11h15/11h45

A partir de 9h15, les animateurs peuvent commencer à emmener les enfants du côté de l'école afin d'emmener les enfants dans leur salle (pour les primaires), aux toilettes (maternelles), puis à l'extérieur jusqu'à 09h50.

Les activités peuvent se faire en groupe de vie ou éclatées. Les animateurs proposent les activités de la journée aux enfants, et discutent des points importants.

C'est le début des activités, chaque animateur aura pris soin de préparer son matériel en amont pour éviter de perdre du temps. Il est possible de le préparer avec les enfants mais l'organisation et les règles de sécurité auront été pensées auparavant.

L'activité débute par la préparation et se termine par le rangement, l'animateur doit donc penser à arrêter l'activité à temps pour ne pas être en retard, et ne pas pénaliser l'enfant en réduisant son temps de jeu libre.

❖ Temps libre de jeux de 11h15 à 12h30

Dès 11h15, les animateurs doivent ranger leur activité afin que les enfants aient un temps de jeu suffisant dans la cour.

Maternels : temps récréatif : 11h15 à 11h45

Primaires : temps récréatif : 11h45 à 12h30

C'est le moment d'accueillir les enfants en demi-journée de l'après-midi (11h30/12h). L'animateur doit penser à noter les arrivés des enfants sur le listing de présence, et sur la tablette. Les enfants sont dans la cour sous la surveillance d'un animateur après avoir rangé le matériel des activités du matin.

❖ Déjeuner de 11h45 à 13h30

Le temps du déjeuner est découpé en deux temps, afin de respecter les mesures du Covid 19. Les maternelles mangent à 11h45.

Avant de rentrer, l'animateur **recompte le nombre d'enfants** dont il a la charge, puis accompagne son équipe au réfectoire après être passé aux toilettes, et s'être lavé les mains.

Les animateurs veillent à ce que chacun mange en quantité nécessaire et de façon équilibrée. Il n'est pas non plus obligatoire de forcer les enfants à manger de tout, et d'aller jusqu'aux pleurs, il mangera mieux au prochain repas, ou chez lui.

L'animateur aidera l'enfant à se servir seul des plats, l'eau et à utiliser ses couverts.

En fin de repas, chaque enfant doit débarrasser ses couverts et ce qu'il y a sur la table, puis passe une éponge à tour de rôle pour la nettoyer.

Pour des raisons de sécurité, les enfants sortent dans le calme avec un animateur, ils passeront aux toilettes si besoin, et auront les mains désinfectées.

Il y a deux animateurs qui font le service avec la cantinière, pendant ce temps, les autres animateurs partent en pause afin de déjeuner. Le temps de pause est de 30 minutes, rapporté à 45 minutes le temps de prendre son plateau et de le ranger.

Faire attention aux allergies alimentaires, en début d'année, la directrice vous informera des enfants allergiques ou ayant besoin de soin particulier.

❖ Temps libre de jeux avant ou après le repas

Les enfants sortent de table et se dirige dans la cour avec des jeux extérieurs.

C'est aussi le moment où les enfants inscrits en demi-journée partent (13h30). Ne pas oublier de les retirer de sur la liste d'appel, et sur la tablette.

- Petits, moyens et grands :
 - après passage aux toilettes les enfants sont conduits dans la cour
 - ou sont conduits au dortoir et les moyens grands dans la cour
- Les primaires : vont dans la cour, après passage aux toilettes.

❖ Le temps calme de 13h45 à 15h00

Retour au calme pour tout le monde, c'est un besoin physiologique pour l'enfant même si chacun d'entre eux à son propre rythme et ses propres besoins. En fonction des âges les temps calmes seront différents :

- Les primaires : restent dans le préau où ils peuvent lire, écouter de la musique douce, faire des jeux de société tout ceci dans le calme ou aller en bibliothèque. Les animateurs en début de temps calme établissent un temps de lecture « Silence, on lit » de 20 minutes ou chaque enfant peut choisir un livre de son choix.
- Les enfants qui le désire peuvent aller à la sieste quel que soit leur âge. En aucun cas les enfants joueront au ballon ou à tous jeux extérieurs durant ces temps calmes.
- Les maternels : les petites sections vont à la sieste, l'animateur veillera à ce que chacun aille aux toilettes, retire ses chaussures et les rangent. Les enfants apportent leur

doudou, et leur tétine pour certains, l'animateur doit veiller à ce que les enfants n'égarent pas leurs affaires.

- L'adulte gérant le dortoir doit changer les draps si l'enfant n'a pas de lit dans l'école (communes extérieures), pour les autres, les enfants retrouvent leur lit de la semaine.
- A chaque vacance, les draps doivent être changés en début et fin de chaque semaine.

❖ Activité de 15h00 à 16h30

Les activités peuvent se faire en groupe de vie ou éclatées, selon le même principe que le matin.

❖ Goûter

Il est préparé et rangé par les animateurs avec l'aide des enfants.

❖ Jeux libres et accueil des parents de 17h00 à 19h

Les enfants sont en activités libres de préférence dehors (pas d'activité manuelles) la surveillance doit être accrue du fait que les portes du centre sont ouvertes. Le temps libre ne veut pas dire pause pour les animateurs, des jeux peuvent être mis en place avec les enfants.

L'animateur veillera à ce que les salles d'activités soient rangées.

L'accueil des familles est à privilégier, c'est le moment de dialoguer sur la journée passée. Les parents ont besoin d'être rassuré sur le contenu de la journée mais aussi sur le comportement de leur enfant. Il est donc important de parler aussi des choses positives et non pas que des bêtises de leur enfant.

A la fermeture du centre, si un enfant reste après 19h, il incombe à la directrice de téléphoner aux parents. Si personne n'a pu être joint pour venir chercher l'enfant, la directrice est tenue de prévenir l'élus de la commune. Ne pas oublier de facturer le retard sur la tablette. En cas de retard important, la gendarmerie sera prévenue. En l'absence de la directrice, l'animateur devra effectuer les mêmes démarches et prévenir en plus la directrice.

Il ne faut pas oublier qu'un enfant est peut-être angoissé de ne pas voir arriver ses parents, il incombe donc à l'animateur de le rassurer et de lui faire passer ce moment plus facilement.

Avant de partir, les animateurs s'assurent de bien fermer toutes les portes, de ramasser ce qui traîne dans le couloir, de tirer les chasses d'eau, de ranger les salles, de monter les chaises dans les vestiaires sur les bancs, d'éteindre toutes les lumières.